Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STD2A, veuillez visiter :
bac-std2a.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac STD2A

Histoire-géographie

Session 2026 • Code sujet : **26-BTN-STD2-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **633**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Construire la paix et les divisions du monde après 1945 (4 questions) **Page 3**

2. Les espaces maritimes dans la mondialisation (3 questions) **Page 5**

3. Liberté d’expression et respect du cadre commun (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bac-std2a.fr/assets/annales/bac-std2a/Histoire-géographie/2026/Bac STD2A - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Construire la paix et les divisions du monde après 1945

Deux sources de la fin de la Seconde Guerre mondiale présentent l'ambition de sécurité collective de l'ONU et les tensions émergentes entre anciens alliés. Il faut les analyser, les confronter et les replacer dans le contexte des relations internationales entre 1945 et 1947.

Question 1.1. Présentez chacun des deux documents en précisant l'auteur ou l'institution, la date, la nature, le contexte de production et les destinataires. Expliquez l'objectif principal de chaque texte.

Le document 1 est un extrait de l'article 1 de la Charte des Nations unies, adoptée le 26 juin 1945 à San Francisco par les représentants des États fondateurs. Ce texte institutionnel, destiné aux États et à la communauté internationale, fixe l'objectif de préserver la paix après la guerre. Le document 2 est un extrait du discours prononcé par Winston Churchill le 5 mars 1946 à Fulton, dans le Missouri, devant un public américain. L'ancien Premier ministre britannique entend alerter l'opinion sur la division de l'Europe et l'influence soviétique à l'Est.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La Charte formule un projet collectif de paix ; Churchill alerte le public américain sur la division politique de l'Europe.

Question 1.2. À partir du document 1 et de vos connaissances, montrez quelles règles et quels objectifs l'Organisation des Nations unies entend promouvoir après la Seconde Guerre mondiale. Appuyez votre réponse sur au moins deux éléments précis du document.

L'ONU veut prévenir une nouvelle guerre par la sécurité collective, c'est-à-dire l'action coordonnée des États face aux menaces contre la paix. Le document 1 appelle à prendre des « mesures collectives efficaces » pour prévenir les menaces et réprimer les agressions. Il prévoit aussi le règlement des différends « par des moyens pacifiques », conformément à la justice et au droit international. Après deux guerres mondiales, la Charte promeut ainsi la coopération et le recours au droit plutôt qu'à la force. L'application de ces principes dépend toutefois de la volonté des États.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'ONU promeut la sécurité collective, la prévention des agressions et le règlement pacifique des différends selon le droit international.

Question 1.3. Confrontez les deux documents. Expliquez en quoi le document 2 fait apparaître des tensions qui contrastent avec l'ambition de sécurité collective exprimée dans le document 1. Relevez un point de convergence éventuel et une différence de point de vue.

Les deux sources traitent des enjeux de paix et de sécurité, mais leurs propos contrastent :

- La Charte présente un idéal multilatéral : les États doivent prévenir les conflits et régler leurs différends pacifiquement.

- À Fulton, Churchill dénonce un « rideau de fer » de Stettin à Trieste et souligne la méfiance entre anciens alliés ainsi que l'influence soviétique en Europe orientale.

La Charte exprime un objectif juridique commun ; Churchill adopte un point de vue occidental et alarmé par la division du continent.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Convergence : les deux textes soulignent l'enjeu de sécurité. Contraste : idéal de coopération de l'ONU contre alerte occidentale de Churchill sur la division de l'Europe.

Question 1.4. Expliquez la portée et les limites des deux sources pour comprendre les relations internationales entre 1945 et 1947. Mobilisez des connaissances contextualisées, distinguez le point de vue des auteurs de la situation historique dans son ensemble et complétez le tableau de repères chronologiques du document réponse.

La Charte renseigne sur l'ambition officielle de l'ONU, tandis que Churchill témoigne des inquiétudes occidentales en 1946. Leur confrontation éclaire le passage de l'alliance contre l'Allemagne nazie aux rivalités entre les États-Unis et l'URSS. Mais la Charte énonce un objectif, non sa réalisation, et Churchill ne présente pas le point de vue soviétique. Dans les faits, l'URSS renforce son influence en Europe orientale ; en 1947, la doctrine Truman marque l'affirmation de l'endiguement américain. Ces extraits éclairent donc les tensions, sans en résumer seuls tous les acteurs ni toutes les causes.

Repères chronologiques complétés

Date ou période	Événement ou repère	Lien avec les documents
1945	Fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et création de l'ONU	Contexte du document 1
26/06/1945	Adoption de la Charte des Nations unies à San Francisco	Date du document 1
05/03/1946	Discours de Fulton de Winston Churchill	Date du document 2
1945-1947	Tensions Est-Ouest ; doctrine Truman (1947)	Premières tensions entre les anciens alliés

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sources éclairantes mais partielles : elles opposent l'idéal de paix de l'ONU aux inquiétudes occidentales dans un contexte de montée des tensions Est-Ouest.

2. Les espaces maritimes dans la mondialisation

Le dossier fournit une donnée sur la part du transport maritime dans le volume des échanges mondiaux de marchandises et des repères sur quatre passages maritimes. Il faut expliquer le rôle de ces routes, les enjeux stratégiques des passages et les inégalités, tensions ou risques qui caractérisent les espaces maritimes.

Question 2.1. À partir du DT 2, expliquez pourquoi le transport maritime joue un rôle majeur dans la mondialisation des échanges. Citez la donnée chiffrée fournie et précisez ce qu'elle mesure.

Le transport maritime joue un rôle majeur car il permet d'acheminer de grandes quantités de marchandises sur de longues distances et relie les principaux pôles de production et de consommation. Le DT 2 indique que **plus de 80 % du volume des échanges mondiaux de marchandises** est transporté par voie maritime. Cette donnée mesure une part en volume, et non en valeur. Elle souligne l'importance des routes maritimes dans la mondialisation, sans signifier que tous les échanges internationaux passent par la mer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Plus de 80 % du volume des échanges mondiaux de marchandises est transporté par voie maritime.

Question 2.2. Expliquez pourquoi les détroits et canaux mentionnés dans le DT 2 sont des lieux stratégiques. Présentez un avantage de leur situation et un risque lié à la concentration des flux.

Les détroits et canaux sont stratégiques car ils concentrent les navires sur des itinéraires reliant des régions majeures. Le canal de Suez relie les routes entre l'Europe et l'Asie, tandis que le détroit de Malacca est un passage majeur entre l'océan Indien et les mers d'Asie orientale. Le canal de Panama relie l'Atlantique au Pacifique. Ces passages peuvent raccourcir les trajets ; le cap de Bonne-Espérance constitue, lui, une route de contournement. Mais un blocage, un accident ou une crise dans un passage fréquenté peut retarder les livraisons et perturber les échanges mondiaux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ces passages organisent les grandes routes maritimes et peuvent réduire les trajets. La concentration des flux les rend vulnérables aux blocages et aux crises.

Question 2.3. Rédigez une réponse organisée d'environ dix lignes montrant que les espaces maritimes sont des espaces de circulation essentiels, intégrés de manière inégale à la mondialisation et soumis à des tensions ou à des risques. Appuyez-vous sur au moins deux repères géographiques du DT 2 et sur vos connaissances.

Les mers et les océans sont des axes essentiels de la mondialisation : la voie maritime transporte plus de 80 % du volume des échanges mondiaux de marchandises. Le canal de Suez relie les routes entre l'Europe et l'Asie ; le détroit de Malacca relie l'océan Indien aux mers d'Asie orientale. Ces passages concentrent les flux et ont une forte valeur stratégique.

L'intégration est inégale : les grandes façades maritimes et leurs ports, bien reliés aux réseaux mondiaux, concentrent les échanges, tandis que les régions enclavées ou moins équipées restent à l'écart. Enfin, les routes maritimes sont exposées aux blocages, aux accidents, à la piraterie et aux tensions pour le contrôle des

passages et des ressources. Le trafic et les activités en mer comportent aussi des risques de pollution.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les espaces maritimes sont essentiels aux échanges, mais leur intégration est inégale et leurs routes sont exposées aux tensions, aux blocages et aux risques environnementaux.

3. Liberté d’expression et respect du cadre commun

Dans un établissement scolaire public, une exposition sur la liberté d’expression comprend une caricature et une légende visant personnellement un élève en raison de sa religion. À partir de cette situation et de l’article 1 de la loi de 1905 cité comme document d’appui, il faut articuler liberté d’expression, respect des personnes et laïcité.

Question 3.1. Relevez les deux principes affirmés dans le document d’appui et expliquez brièvement leur sens dans le cadre de la République française.

L’article 1 de la loi du 9 décembre 1905 affirme deux principes :

- **La liberté de conscience** : chacun peut avoir une religion, en changer ou n’en avoir aucune.
- **Le libre exercice des cultes** : chacun peut pratiquer sa religion, dans le respect de l’ordre public.

Dans la République, la laïcité garantit ces libertés. Elle implique aussi la neutralité de l’État et l’égalité des citoyens, quelles que soient leurs convictions.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Liberté de conscience et libre exercice des cultes, garantis dans une République laïque qui assure la neutralité de l’État et l’égalité des citoyens.

Question 3.2. Dans la situation décrite, distinguez la liberté d’expression de l’atteinte portée à la dignité d’une personne. Expliquez pourquoi le retrait de la légende peut être justifié sans supprimer toute l’exposition.

La caricature politique relève de la liberté d’expression lorsqu’elle critique des idées, des institutions ou des responsables. La légende, elle, vise personnellement un élève en raison de sa religion : elle s’en prend à la personne plutôt qu’à une idée et peut constituer une expression discriminatoire.

Le retrait de cette légende peut protéger la dignité de l’élève et le respect dû à chacun. La mesure reste ciblée et proportionnée : elle ne supprime ni la caricature ni l’exposition, et laisse possible le débat sur la liberté d’expression.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Retirer la légende qui vise l’élève protège sa dignité sans interdire la caricature ni supprimer l’exposition et le débat.

Question 3.3. Proposez une réponse argumentée qu’un élève pourrait formuler au cours d’un échange avec ses camarades. Elle doit concilier liberté d’expression, respect des personnes et principes de laïcité.

> « Nous pouvons défendre la liberté d’expression et conserver une caricature qui critique des idées ou des pouvoirs. Mais la légende vise un camarade à cause de sa religion : elle l’attaque personnellement. La retirer protège sa dignité sans interdire le débat. La laïcité garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire et impose la neutralité de l’État, pas le silence sur les religions. Discutons de la caricature sans humilier ni discriminer une personne. »

✓ RÉPONSE À RETENIR

Préserver la caricature, retirer la légende visant l’élève et poursuivre le débat dans le respect des personnes et des principes de laïcité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation ponctuelle d'histoire-géographie du baccalauréat technologique STD2A, session 2026, porte le code 26-BTN-STD2-EP1. D'une durée de 2 h et assortie du coefficient imprimé 633, elle évalue l'analyse critique de sources sur l'après-guerre, le raisonnement sur la mondialisation maritime et l'argumentation civique sur liberté d'expression, respect des personnes et laïcité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La Charte de l'ONU vise la paix et la sécurité internationales par des mesures collectives et le règlement pacifique des différends.
- Le discours de Churchill à Fulton, en 1946, évoque la division politique de l'Europe et la progression de l'influence soviétique à l'Est.
- Plus de 80 % du volume des échanges mondiaux de marchandises est transporté par voie maritime, selon la donnée du DT 2.
- L'article 1 de la loi de 1905 affirme la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque source historique, identifiez l'auteur ou l'institution, la date, la nature, le contexte, les destinataires et l'objectif.
- Reliez les affirmations fondées sur un document à des éléments précis et distinguez le point de vue de la source du contexte général.
- Précisez que la donnée maritime concerne le volume des échanges de marchandises, et non leur valeur ni la totalité des échanges.
- En EMC, distinguez l'expression d'idées du ciblage personnel portant atteinte à la dignité d'une personne.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment confronter efficacement les deux sources historiques ?

Identifiez d'abord la nature, la date et le contexte de chaque source. Comparez ensuite leurs objectifs et leurs points de vue en citant des éléments précis, puis replacez-les dans les relations internationales de 1945 à 1947.

Q : Que signifie exactement la donnée de plus de 80 % sur le transport maritime ?

Elle indique la part du volume des échanges mondiaux de marchandises transportée par voie maritime. Ce n'est pas une part en valeur et cela ne signifie pas que tous les échanges internationaux empruntent la mer.

Q : Comment répartir les deux heures entre les trois parties ?

Le sujet attribue 9 points à l'histoire, 7 à la géographie et 4 à l'EMC. Répartissez le temps en tenant compte de ce barème, puis gardez quelques minutes pour relire vos réponses et vérifier que le document DR 1 est complété et rendu.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses fondées sur les documents ?

Les réponses doivent être claires et organisées. Toute affirmation tirée d'un document doit s'appuyer sur une information précise de celui-ci, puis être complétée par des connaissances pertinentes lorsque la consigne le demande.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bac-std2a.fr/assets/annales/bac-std2a/Histoire-géographie/2026/Bac STD2A - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STD2A : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.